HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE

Pôle communication

Vendredi 27 août 2021

CORONAVIRUS
Covid-19

INFO PRESSE

Le gouvernement autorise l'ouverture d'une quarantaine au Médipôle

Le haut-commissariat et le gouvernement ont pris hier soir un arrêté conjoint qui autorise l'ouverture d'une quarantaine au Médipôle. Réservée aux professionnels de santé vaccinés, elle répond aux mêmes protocoles sanitaires que les autres lieux de quarantaine déjà existants.

Située dans une zone inoccupée de l'établissement, cette quarantaine dispose de 28 places dédiées aux professionnels de santé vaccinés qui exercent au centre hospitalier territorial Gaston-Bourret (CHT), au centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet (CHS) et au centre hospitalier du Nord (CHN). Les professionnels nouvellement recrutés et remplaçants y sont prioritaires. Selon les places disponibles, ceux des services de santé provinciaux, de la clinique ou exerçant en libéral pourront en bénéficier ; ainsi que les professionnels de santé déjà en poste en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de leurs déplacements pour motifs impérieux (formations en Métropole, notamment). Les membres de la famille des professionnels, notamment ceux nouvellement embauchés, pourront également en bénéficier si des places restent vacantes. Ils ne seront pas prioritaires et devront être vaccinés.

Ces 28 places supplémentaires – sans impact sur les places disponibles pour les Calédoniens – s'ajoutent au quota actuel de 20 places dans les quarantaines hôtelières gérées par le gouvernement, déjà dédiées aux professionnels de santé.

La prise en charge financière de cette quarantaine est assurée par le Médipôle, avec une participation des personnes confinées à raison de 45 000 francs. Elle doit permettre de répondre aux difficultés de recrutements de professionnels de santé que rencontre la Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs mois. Initiée à la demande de la Commission médicale d'établissement du CHT Gaston-Bourret, elle fait également suite à un sondage mené par ses soins, en interne, qui met en évidence les risques de départ liés aux contraintes sanitaires d'entrée en Nouvelle-Calédonie.

La quarantaine du Médipôle a accueilli ses sept premiers passagers dans la nuit du 24 au 25 août. Il s'agit notamment de quatre professionnels de santé du CHN et d'un du CHT, dont le retour accéléré grâce à ce dispositif permettra d'assurer la continuité des soins de la population.

Pour bénéficier de cette quarantaine, les médecins doivent, comme tous les passagers, déposer une demande d'entrée en Nouvelle-Calédonie auprès du gouvernement en remplissant le formulaire de recensement disponible sur www.gouv.nc/coronavirus